

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

### ***La Ville de Fribourg et Frigaz SA - partenaires pour les énergies renouvelables***

**Fribourg, le 19.09.2012 – C'est en présence de nombreux invités que la Ville de Fribourg et Frigaz SA ont inauguré ce matin la nouvelle station de biogaz située aux Neiges. Les propriétaires de véhicules roulant au gaz naturel carburant (GNC) et les propriétaires fonciers peuvent dès aujourd'hui choisir d'utiliser du biogaz et augmenter ainsi leur part de consommation d'énergie propre.**

En mai 2011, Frigaz et la Direction de l'Edilité de la Ville de Fribourg ont conclu un partenariat visant à optimiser le potentiel de production d'énergie renouvelable provenant des eaux usées de la ville et des communes avoisinantes. Jusque-là, le biogaz – produit en quantité moindre - n'était utilisé que pour les besoins propres de la station d'épuration (STEP), engendrant beaucoup de gaspillage. Dès lors, Frigaz SA a investi 2 millions de francs dans une installation de traitement du biogaz, permettant de le purifier et lui donner les qualités énergétiques du gaz naturel. « *Grâce à cette installation, Frigaz met à disposition de ses clients de l'énergie renouvelable pour la mobilité et le chauffage.* » explique Stéphane Maret, Directeur de Frigaz.

En étendant son réseau de gaz à tout le canton, Frigaz permet donc à ses clients de consommer dès aujourd'hui, partiellement ou complètement, du biogaz 100 % renouvelable issu de la STEP de Fribourg. De plus, comme le souligne Stéphane Maret : « *Ce biogaz est indigène. Les Fribourgeois peuvent donc se chauffer ou rouler grâce à une énergie produite à côté de chez eux. Et cela grâce à une installation pré-existante n'ayant donc pas coûté des fortunes astronomiques.* »

Au niveau du carburant, Frigaz s'est engagé à dépasser 10 % des ventes de gaz naturel carburant (GNC) avec du biogaz d'origine suisse, condition décidée par le Conseil fédéral pour la réduction de l'impôt sur les huiles minérales de 40 ct par litres d'équivalent essence. Grâce à cette nouvelle construction, ce taux sera largement dépassé.

La STEP fournit annuellement 1.4 mio de m<sup>3</sup> de biogaz brut issu de ses eaux usées. Ce biogaz nouvellement injecté dans le réseau représente 8 mio de kWh par année, soit 800'000 litres de carburant ou de mazout. Cela équivaut à la consommation annuelle d'environ 750 villas individuelles récentes ou 750 voitures standard.

Auparavant, les chaudières et les unités de couplage chaleur-force de la STEP devaient utiliser l'énergie du biogaz non traité toute l'année, ce qui durant l'été occasionnait un gaspillage d'environ 30 % de l'énergie thermique produite et nécessitait sur une année un important entretien. De plus, en remplaçant les unités existantes par des unités alimentées au gaz naturel, le rendement énergétique des installations a été augmenté d'environ 10 %. La nouvelle valorisation du biogaz de la STEP

abaissera donc la consommation d'énergie fossile et réduira les émissions de CO<sub>2</sub>, sans porter atteinte à la qualité de l'épuration des eaux ni aux frais d'exploitation.

Pour Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, « *cette nouvelle station de biogaz répond parfaitement aux objectifs du Conseil communal concernant la politique énergétique de la Ville : nous souhaitons notamment développer les énergies renouvelables, diminuer la consommation d'énergie et assurer la coordination entre les différents services de l'administration et les milieux externes, ce qui a été admirablement fait avec Frigaz dans le cas présent. Rappelons également que la Ville de Fribourg est détentrice du label Cité de l'Energie, label récompensant la politique énergétique de la Ville* ».

Exempt de CO<sub>2</sub> après traitement, le biogaz permet à Frigaz, à la Ville de Fribourg mais également à tout un chacun de faire un pas de plus vers les énergies renouvelables.

### **100 % de biogaz au même prix qu'un carburant standard**

Le Gaz naturel carburant (GNC) proposé par Frigaz comporte déjà 10 % de biogaz. Tel quel, il est particulièrement bon marché : moins d'un franc par litre équivalent (environ 45 % meilleur marché que l'essence) ! Désormais, le consommateur peut choisir de mettre 25, 50 ou 100 % de biogaz dans son réservoir, dans les stations de Bulle, Payerne et Granges-Paccot (en cours). Avec 25 % de biogaz, le prix du litre équivalent est de CHF 1.12. Avec 50 % de biogaz, il lui en coûtera CHF 1.35. Le conducteur décidant de rouler à 100 % de biogaz ne payera que CHF 1.80 le litre équivalent, le même prix qu'un carburant standard pour une énergie 100 % renouvelable !

Le biogaz peut également être utilisé pour le chauffage et la production d'eau chaude, cela sans modification de l'installation fonctionnant au gaz naturel. Dorénavant, Frigaz donnera à ses clients la possibilité de contribuer activement à la protection de l'environnement en leur proposant 10, 20, 50 ou même 100% de biogaz comme énergie ; le propriétaire qui souhaiterait souscrire à 20 % de biogaz pour sa consommation, paiera seulement 1.7 cts de plus par kWh.

#### **Frigaz SA**

La société a été créée en 1979. disposant d'un réseau de plus de 400 km, elle se place parmi les dix plus grands distributeurs de gaz naturel en Suisse. Elle a distribué 834 mios de kWh en 2011, l'équivalent de 83 mios de litres de mazout. Avec 55 collaborateurs, l'entreprise connaît une croissance importante qui a pratiquement triplé ses 10 dernières années. Elle développe aujourd'hui son réseau de stations de carburant : pour l'heure, du GNC/biogaz est disponible à Bulle, Payerne et Granges-Paccot (en cours).

#### **La STEP de la Ville de Fribourg**

Construite en 1968 sur le site des Neiges en Basse-Ville, elle s'étend sur 33'000 m<sup>2</sup> et peut traiter les eaux usées de l'équivalent de 150'000 habitants. En 1997, elle a fait l'objet d'une mise à jour et d'une extension pour un montant de 80 mio de francs. Aujourd'hui, elle continue de s'adapter aux nouveautés techniques ainsi qu'aux prescriptions légales cantonales et fédérales.

Pour la Ville de Fribourg,

**Wieke Chanez**

Chargée de communication

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition :

**M. Jean Bourgknecht**, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, au 026 351 75 00 ou 079 637 80 78

**M. Stéphane Maret**, Directeur de Frigaz SA, au 026 350 11 61 ou 079 480 60 33